

Six "détenteurs illégaux" d'armes de guerre condamnés à 10 ans de prison au Burundi

PANA, 10 février 2016 Bujumbura, Burundi - Le Parquet général de Muyinga a condamné, mardi, à 10 ans de prison ferme, 6 des 33 présumés détenteurs illégaux d'armes de guerre qui les utilisaient pour semer l'insécurité dans la province de l'Est du Burundi, a-t-on appris, mercredi, du correspondant local de l'Agence burundaise de presse (ABP, gouvernementale). Des armes de guerre continuent à circuler à grande échelle au sein des populations civiles pour alimenter des violences consécutives à une crise née, depuis le début de l'année dernière, d'un conflit électoral résolu entre le pouvoir et l'opposition.

Au moins 10 personnes ont déjà perdu la vie depuis le début de ce mois de février dans des accrochages entre des groupes armés non clairement identifiés et des éléments des corps de défense et de sécurité, surtout à Bujumbura, capitale burundaise où subsistent des foyers de contestation des résultats électoraux de l'année dernière. Les Nations Unies estiment à au moins 400 personnes qui ont déjà été tuées depuis l'éclatement de la crise burundaise, en dernier. Dans le cas de Muyinga, la sentence de la justice contre les détenteurs illégaux d'armes de guerre s'est basée sur la saisie de quelque 60 fusils de type Kalachnikov sur de présumés militants des Forces nationales de libération (FNL, opposition à l'époque des faits). Le président de cette ex-rébellion armée burundaise des FNL, Agathon Rwiza, a fini par quitter l'opposition pour rallier le pouvoir au terme des élections générales de 2015. Ses militants ont bénéficié de la peine maximale de 10 ans prévue à cet effet par le code pénal du pays et d'une amende de 50.000 francs burundais (un peu plus de 30 dollars us) pour détention illégale d'armes. Lors de son message de nouvel an 2016 à l'occasion, le président burundais, Pierre Nkurunziza avait annoncé une amnistie générale qui excluait toutefois les détenteurs et utilisateurs illégaux d'armes de guerre. Un mineur de 16 ans faisait partie de la bande armée de Muyinga et devra, de son côté, purger une peine de 4 ans pour la même infraction. L'autre cas à part qui a été signalé est celui d'une jeune fille qui doit purger, quant à elle, une peine de 2 ans et 6 mois, assortie d'une amende de 12.500 francs burundais (près de 8 dollars us), pour «complicité de port d'armes» en ne dénonçant pas à temps, des détenteurs illégaux d'armes de son entourage. Des ramifications et sources d'approvisionnement extérieures sont régulièrement dénoncées par les pouvoirs publics burundais qui peinent aujourd'hui encore à trouver les caches dissimulées servant à perpétuer l'insécurité dans le pays. Le Rwanda est particulièrement pointé du doigt accusateur, tout en défendant une quelconque volonté de libérer de stabiliser son voisin du Sud. Près de la moitié des millions de réfugiés burundais de la crise sont actuellement recensés au Rwanda où certains entre eux se livreraient à des entraînements paramilitaires pour revenir à stabiliser le pays d'origine, accuse-t-on encore du côté du pouvoir burundais.